**MODÈLE DE PROCÉS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE**

**Important :**

La tenue d'une Assemblée constitutive n'est pas obligatoire. Elle peut s'avérer nécessaire si plusieurs personnes, autour des membres fondateurs, sont intéressées par le projet de création d'association.

Aucune forme particulière n'est exigée pour le déroulement de celle-ci (ordre du jour, modalités de vote…).

L'Assemblée constitutive est animée par ceux qui en sont à l'initiative et permet de :

* présenter et adopter des statuts
* désigner les premiers administrateurs qui seront chargés des formalités de déclaration
* établir un procès-verbal constatant l'accord des participants pour la création d'une association, consacré par un vote

Le .......................... à .....................,

*(date/heure)*

les soussignés   
*(noms/prénoms/nationalité/profession/adresse)*

se sont réunis à   
*(lieu)*

sous la Présidence de Mme/Mr   
en Assemblée constitutive de l’association dénommée

Après échange de vues entre les participants à cette réunion ceux-ci ont adopté par ................ voix les statuts ci-joints.

Les membres du premier Conseil d'administration, désignés par l'Assemblée constitutive sont :

Mme/Mr .

*(les énumérer)*

***Faire signer ce procès-verbal par les participants ou, s'ils sont trop nombreux, par le Conseil d'administration désigné ci-dessus.***